

Le guide pratique architectural et paysager

Pourquoi un guide ?

Chacun intervient à son échelle sur le paysage et le cadre de vie.

Objectifs :

Faire prendre conscience de la valeur et de la fragilité des paysages

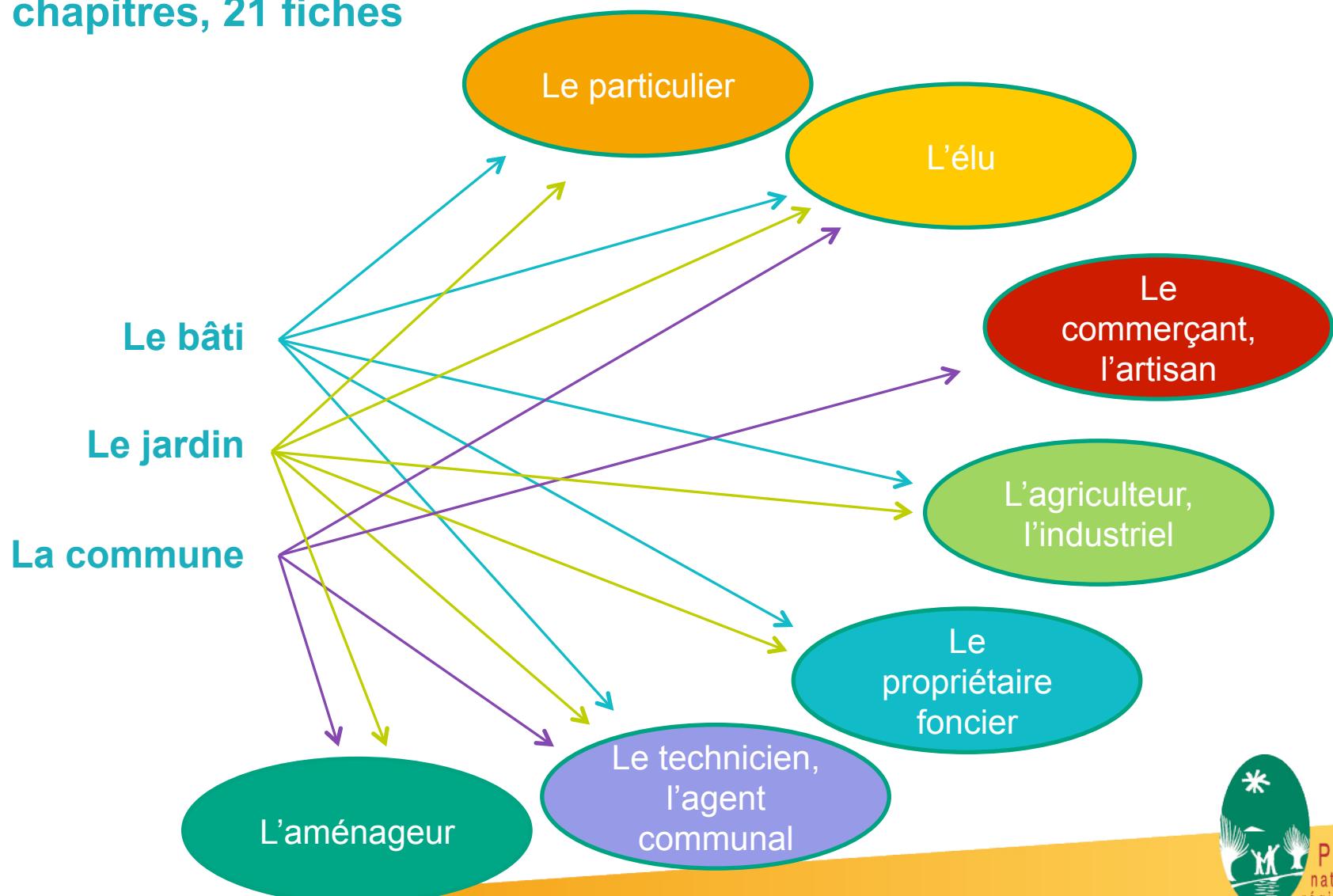
Faire prendre conscience de l'impact des actions de chacun sur les paysages

Apporter des conseils pour une meilleure prise en compte des paysages

→ **Sensibiliser et conseiller les « créateurs de paysage » (habitants, pétitionnaires, élus, services instructeurs des autorisations d'urbanisme, aménageurs, promoteurs...)**

Le guide : les cibles

3 chapitres, 21 fiches



Le guide : la pochette



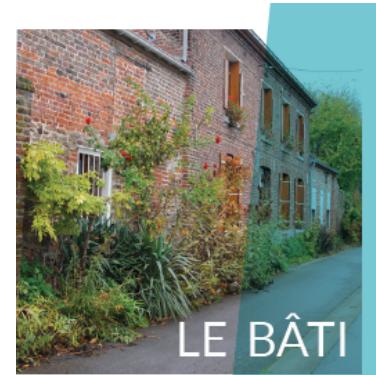
3 volets

GUIDE PRATIQUE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

du Parc naturel régional Scarpe-Escaut



Le guide : le bâti



- Fiche 1 : profiter du soleil et de la pente sur son terrain**
- Fiche 2 : s'implanter dans sa parcelle**
- Fiche 3 : s'inspirer de l'architecture existante**
- Fiche 4 : intégrer un bâtiment d'activité dans le paysage**
- Fiche 5 : agrandir une habitation**
- Fiche 6 : réhabiliter le patrimoine bâti ancien et minier**
- Fiche 7 : valoriser le petit patrimoine rural**

fiche n° 1
Profiter du soleil et de la pente
sur son terrain

fiche n° 2
S'implanter dans sa parcelle

fiche n° 3
S'inspirer de l'architecture existante

fiche n° 4
Intégrer un bâtiment d'activité
dans le paysage

fiche n° 5
Agrandir une habitation

fiche n° 6
Réhabiliter le patrimoine bâti ancien et minier

fiche n° 7
Valoriser le petit patrimoine rural

Le guide : la fiche n°2

Problématique / objectifs

Principes à respecter, recommandations

Parc naturel régional Scarpe-Escaut - UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

S'implanter dans sa parcelle

GUIDE PRATIQUE
LE BÂTI

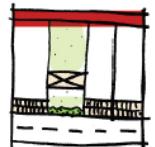
2

Comment implanter la nouvelle construction sur la parcelle ?

L'implantation de l'habitation doit être pensée en observant les constructions existantes et en anticipant les futurs accès. En particulier, la cohérence urbaine des cités minières peut facilement être rompue par une nouvelle construction. Le bâti est-il parallèle ou perpendiculaire à la rue ? A l'alignement ou en recul

par rapport à la rue ? La situation et la forme de la parcelle sont également à prendre en compte : est-elle large ou étroite, profonde ou non ? Se trouve-t-elle en cœur de village, en périphérie ou isolée ?

Comment s'implanter au sein d'un front bâti ?



S'implanter dans l'alignement des constructions existantes (1) permet d'assurer la continuité de la rue et son identité.

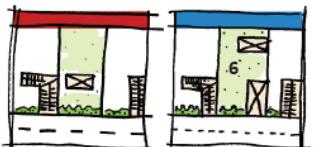
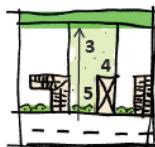
Comment s'implanter par rapport aux limites de sa parcelle ?

Cas 1 - Si les maisons voisines sont implantées parallèlement à la rue



Si elles n'occupent pas toute la largeur de la parcelle, les maisons existantes sont souvent implantées sur l'une des limites séparatives (2). La nouvelle construction reprendra ce principe afin de respecter la structure urbaine de la rue tout en favorisant des vues vers l'arrière du terrain (3).

Cas 2 - Si les maisons voisines sont implantées perpendiculairement à la rue



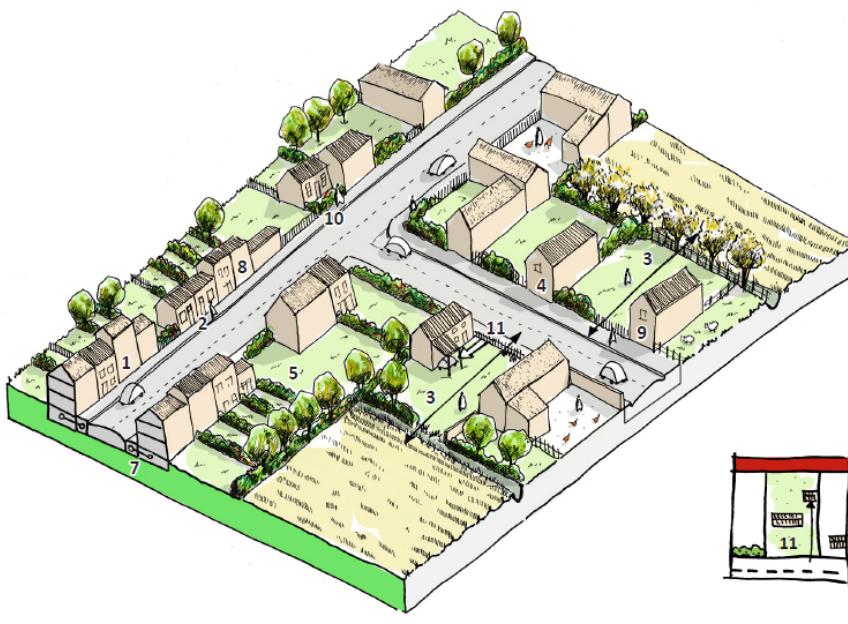
Dans ce cas, s'implanter en limite séparative à l'image des constructions voisines (4) permet une utilisation rationnelle de l'espace (5), de ménager des vues (3) et pourrait favoriser, dans certains cas où le contexte le permet (en centre bourg), les constructions en fond de parcelle (6).



Le guide : la fiche n°2

Des schémas, blocs
diagrammes, photos...

S'implanter sur sa parcelle (suite)



S'implanter en s'harmonisant
au bâti existant et contribuer à
l'ambiance du lieu

1, 2 et 4 : Construire en limite séparative mitoyenne et à l'alignement permet de profiter un maximum de l'arrière (5), tout en conservant des continuités visuelles sur la campagne (3).

Cela réduit les coûts des travaux pour les raccordements aux réseaux de gaz, d'électricité, d'eau potable et d'assainissement (7).

Il est important de **respecter** les formes bâties préexistantes, soit en alignement (8), soit en alternance avec de l'espace non bâti (9).

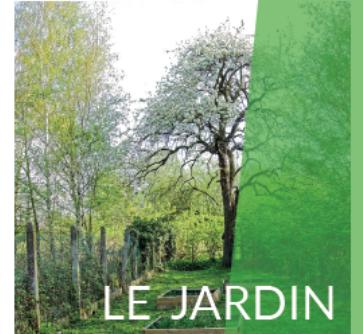
10 : Si les constructions sont implantées en léger retrait, le traitement de la limite permettra d'assurer une certaine continuité.

11 : Concevoir des accès les plus courts possible afin de réduire les coûts d'aménagement et de limiter l'imperméabilisation de la parcelle. **Penser** les accès dès le début du projet, ainsi que les futures extensions et annexes.

Guide pratique architectural et paysager du Parc naturel régional Scarpe-Escaut - Crédits photos : © PNR Scarpe-Escaut. Schémas réalisés par Charlotte Follet - Mai 2017.



Le guide : le jardin



Fiche 8 : donner à voir la campagne

Fiche 9 : implanter des clôtures qualitatives

Fiche 10 : préserver les vergers et les saules têtards

Fiche 11 : planter des haies de qualité

Fiche 12 : planter des essences locales diversifiées

Fiche 13 : gérer l'eau et la mettre en valeur

Fiche 14 : intégrer les volumes techniques et la voiture

fiche n° 8

Donner à voir la campagne

fiche n° 9

Implanter des clôtures qualitatives

fiche n° 10

Préserver les vergers et les saules têtards

fiche n° 11

Planter des haies de qualité

fiche n° 12

Planter des essences locales diversifiées

fiche n° 13

Gérer l'eau et la mettre en valeur

fiche n° 14

Intégrer les volumes techniques et la voiture



Parc
naturel
régional

Scarpe - Escaut

Le guide : la fiche n°11

Parc naturel régional Scarpe-Escaut - UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Planter des haies de qualité

GUIDE PRATIQUE
LE JARDIN

11

Pourquoi la qualité des haies est-elle importante ?

Avec les clôtures, les haies sont généralement ce que l'on perçoit en premier depuis le domaine public. Selon leur qualité, elles valorisent, diversifient, personnalisent le cadre de vie ou au contraire, elles le banalisent, c'est-à-dire qu'elles produisent un paysage qu'il est possible de rencontrer partout ailleurs. En plus de son rôle de clôture et de son utilité paysagère, la haie comporte également des intérêts écologiques (refuge pour la faune, lutte contre l'érosion et

les inondations,...) et économiques (production de bois de chauffage, récolte...). Elle peut aussi faire office de brise-vent.

Une haie, pour quoi faire ? Comment tenir compte des haies existantes ? Et en planter de nouvelles ? Quelles sont les différentes formes de haies ? Existe-t-il une réglementation particulière ?

Comment implanter une haie ?

Maintenir les haies et arbres de qualité déjà en place et les intégrer au projet de haie. Si nécessaire, recréer la structure bocagère initiale.

Conserver des ouvertures sur le jardin et proscrire les « murs verts ». Il est possible de permettre l'intimité de certains espaces tout en offrant plus de transparence sur d'autres (cf. fiche n°8).

Respecter les usages des voisins et discuter avec eux du projet de plantation (prendre en compte les ombres générées par la future haie, le passage des engins agricoles dans les champs mitoyens,...). Opter ensemble pour une haie mitoyenne permettra de gagner de la place.

Autres éléments à considérer : le règlement d'urbanisme communal, la présence de lignes électriques et téléphoniques, les réseaux divers, les fondations...



Lallaing



Hergnies



Brillon



Lallaing

Le développement de la plante sera anticipé et interviendra dans le choix des essences et de leur implantation. Diversifier les espèces végétales pour enrichir l'aspect de la haie grâce à la plus grande variété des feuillages et couleurs qu'elle offrira au regard tout au long de l'année.



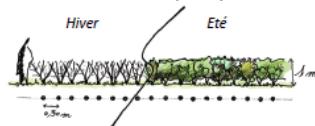
Le guide : la fiche n°11

Planter des haies de qualité (suite)

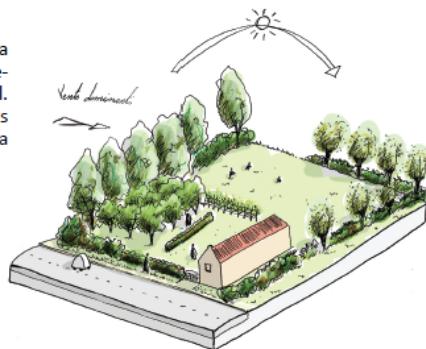
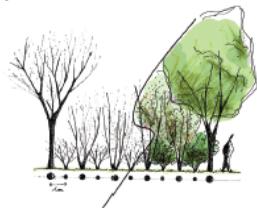
Quelle forme de haie choisir ?

Le choix de la forme de la haie variera en fonction des besoins : rôle de brise-vent, perméabilité aux vues, au soleil. Pour cela, évaluer le sens des vents dominants et l'ensoleillement sur la parcelle.

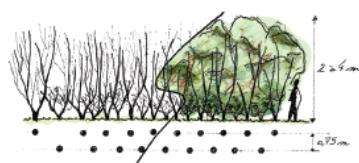
- La **haie basse taillée** : de 1 à 1,5 m de hauteur, délimite l'espace (parcelle, jardin, potager) et permet des vues et l'ensoleillement de la parcelle. Où ? A l'avant de la parcelle, sur la limite avec l'espace public.



- La **haie libre** : de 2 à 5 m de hauteur. Elle permet un bon isolement de la parcelle et des constructions et donne un aspect champêtre au jardin. Où ? Sur la limite séparative entre deux parcelles privées.



- La **haie basse accompagnée d'arbres** : 1,5 m et 10 m de hauteurs. Les arbres peuvent être des fruitiers et peuvent être en port libre ou taillés en têtards. Où ? Sur la limite en fond de jardin.



- La **haie brise-vent** : de 10 à 15 m de hauteur. Elle est composée d'arbres de haute-tige, d'arbres en cépées et d'arbustes. En plus de sa protection des vents dominants, elle apporte de l'ombre et permet la production de bois d'œuvre et de bois de chauffage.

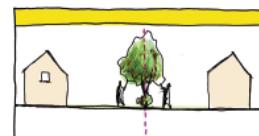
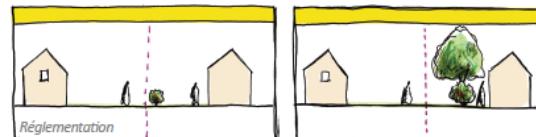
Guide pratique architectural et paysager du Parc naturel régional Scarpe-Escaut - Crédits photo : © PNR Scarpe-Escaut - Schémas réalisés par Charlotte Follet - Mai 2018.

- La **bande boisée** : de 6 à 25 m de hauteur. Les plantations sont effectuées sur plusieurs lignes. Nombreux intérêts : brise-vent, abri pour le gibier, écran anti-bruit, production de bois.

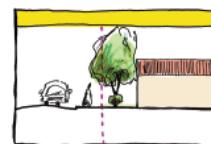
D'autres formes plus originales sont possibles, notamment haies plessées ou clôtures en saule osier vivant sur de faibles emprises.

Que dit la réglementation (Code Civil) ?

En l'absence de règles communales, les distances minimales réglementaires de plantation par rapport aux limites de propriété sont : - de 0,5 m si la haie ne dépasse pas 2 mètres de hauteur, - de 2 mètres si la haie dépasse 2 m de hauteur.



Les haies mitoyennes sur la limite séparative sont à favoriser et avec elles la notion de partage (fruits, bois). Une convention de quelques lignes peut suffire à établir avec son voisin les règles de partage.



Le long des voies communales ouvertes à la circulation, les haies seront plantées à 0,5 m au moins en retrait de l'alignement. Cette règle peut varier en fonction du domaine public : se renseigner en mairie.



Le guide : la commune



LA COMMUNE

Fiche 15 : valoriser les vues depuis la campagne

Fiche 16 : voir la campagne depuis les bourgs et villages

Fiche 17 : rendre la rue attractive

Fiche 18 : aménager la place publique

Fiche 19 : développer les liaisons douces

Fiche 20 : penser le mobilier urbain

Fiche 21 : intégrer les équipements techniques

fiche n° 15

Valoriser les vues depuis la campagne

fiche n° 16

Voir la campagne depuis les bourgs
et villages

fiche n° 17

Rendre la rue attractive

fiche n° 18

Aménager la place publique

fiche n° 19

Développer des liaisons douces

fiche n° 20

Penser le mobilier urbain

fiche n° 21

Intégrer les équipements techniques

Le guide : la fiche n°17



Rendre la rue attractive

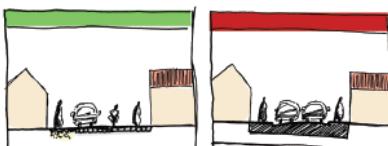
Pourquoi est-il important de qualifier la rue ?

La rue traverse les paysages urbains comme ruraux et favorise leur découverte. Longtemps conçue comme un ouvrage technique exclusivement dédié à la voiture, elle a souvent provoqué des coupures au sein des communes. Elle a au contraire pour vocation d'être source de rencontres, de vie sociale et de permettre aux différents usagers dans un cadre agréable et apaisé de se côtoyer sans gêne. Elle peut également révéler le paysage et le patrimoine bâti.

Comment qualifier l'espace de la rue ?

La rue doit satisfaire de multiples usages : celui de la voiture mais aussi les déplacements doux, les rencontres, le commerce... Un partage équitable de la voirie doit s'opérer entre les différents usagers, en prenant en compte tous les publics, tout en mettant l'accent sur les transports en commun.

À l'échelle de la commune, hiérarchiser l'ensemble des voiries et espaces publics par catégories afin d'en adapter les gabarits aux besoins de déplacements et usages (ci-contre, un gabarit de voirie surdimensionné).



La place de la voiture matérialisée par la largeur de la chaussée sera ajustée à son juste besoin pour favoriser celle du piéton, des vélos et des plantations.

Donner la priorité à la marche et au vélo. Par exemple, aménager au cœur des bourgs des « zones de rencontres » où les cyclistes et piétons sont prioritaires et où la vitesse est limitée à 20 km/h. Favoriser l'accès aux réseaux de transports collectifs quand ils existent : gare, bus, tramway.

Pour cela, un regard sur le paysage de la rue intégrant les besoins et usages des lieux est nécessaire et ce, en amont de la conception des projets d'aménagement de voirie.

Quelle place pour la voiture et les autres modes de déplacement ? Pour la végétation ? Comment intégrer le stationnement ? Comment matérialiser les différents usages de la voirie ? Avec quels types de matériaux ?

Respecter les règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap : 1,40 m de largeur minimale sur les trottoirs (1,20 m possible en l'absence de murs).



Les plantations atténuent le caractère trop souvent routier des voies avec un meilleur équilibre entre le minéral et le végétal, les voitures et les circulations douces. Les initiatives privées de végétalisation au pied des murs et sur le domaine public pourront être encouragées.



Quelle place dédier au végétal ?

Les alignements d'arbres soulignent la hiérarchie des rues. Adapter les plantations au gabarit de la rue, au bâti et à l'ambiance recherchée. Les essences choisies pour une rue traversante et fortement fréquentée ne seront pas les mêmes pour une rue de desserte.



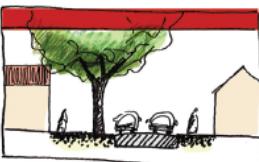
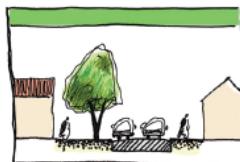
Parc naturel régional Scarpe - Escaut



Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Le guide : la fiche n°17

Rendre la rue attractive (suite)



Les plantations doivent être adaptées aux conditions de vie très contraintes des bourgs et coeurs de village.

Penser au développement de l'arbre et à sa gestion : pour cela, prévoir des fosses de plantation larges et profondes. Pour créer un espace tampon entre la voirie et les piétons, privilégier les fosses continues. Protéger les arbres avec des couvre-sols ou massifs de vivaces plutôt qu'avec du mobilier. Ces aménagements sécuriseront les déplacements en séparant la voiture des espaces piétons. Pour concilier la circulation automobile et les plantations d'arbres, les mélanges terre-pierres sont une solution qui assurent la portance des sols.

Pour la gestion des eaux pluviales, créer des noues végétalisées le long de la voirie.



Les aménagements végétalisés permettent la modération de la vitesse des véhicules. L'exemple des cités minières réhabilitées peut être une source d'inspiration.

La végétalisation privée des pieds de murs contribue grandement à la qualité des ambiances.



Guide pratique architectural et paysager du Parc naturel régional Scarpe-Escaut - Crédits photo : © PNR Scarpe-Escaut ; © Samuel DHOOTE. Schémas réalisés par Charlotte Follet - Mai 2018.

Quelle place dédier au stationnement ?

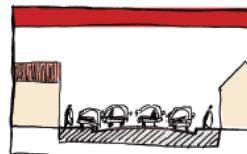
Le stationnement ne doit plus être omniprésent et au centre de l'espace public. Prévoir le stationnement préférentiellement sur l'espace privé. Il s'agit aussi d'encourager les usagers à moins utiliser leurs véhicules au profit des modes doux et des transports collectifs, cette politique permet aux collectivités de faire des économies de voirie.

Celui-ci peut jaloner la voie ou être regroupé. Mixer ces deux possibilités et concevoir des poches de tailles modérées de 5 à 10 places, de préférence à l'arrière du bâti, afin d'éviter les grands parkings qui dénatureront les paysages. Favoriser la mutualisation (multi-usage) des aires de stationnement.

Permettre l'intermodalité et connecter ces espaces aux centres-bourgs, services et commerces, aux lignes de transports en commun, aux cheminements, pistes et bandes cyclables. Prévoir des stationnements vélos à proximité.



Évaluer au plus juste les besoins en stationnement. Intégrer le stationnement grâce à des plantations généreuses.



Quels sont les revêtements de sol adaptés ?

L'identification et le confort d'usage d'un espace public tiennent pour beaucoup à la nature du revêtement de sol. Les maîtres mots sont : continuité, lisibilité, praticabilité. Le choix des matériaux dépend de l'usage du site (aire piétonne, bande cyclable, zones de rencontres, stationnement...) et de l'ambiance paysagère souhaitée. Les différents revêtements permettent de distinguer les usages, mais leur nombre doit rester minimal. Ils doivent assurer un minimum de confort pour tous les types d'usages.

Préférer les matériaux sobres et peu coûteux en entretien.

Privilégier les matériaux locaux et durables. Favoriser l'infiltration de l'eau de pluie avec des revêtements poreux (cf. fiche n°18).



Parc naturel régional
Scarpe - Escaut

Le guide : diffusion

- **200 exemplaires en format papier :**
 - Diffusion aux communes lors de réunion sectorielles organisées à la rentrée de septembre 2018
 - Diffusion lors de la prochaine réunion des instructeurs (ADS)
 - Diffusion lors d'un rencontre à programmer avec les secrétaires de mairie
- **Version téléchargeable depuis le site internet du Parc**
- **Flyer avec l'adresse du téléchargement**